

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 5 septembre 2017, à compter de 20h00

**Sont présents :**

Madame la conseillère Sylvette Savaria et Messieurs les conseillers, Bruno Napert, Ghislain Beauregard et Daniel Palardy formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Vacance au poste #3 et #5.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

**1- OUVERTURE DE LA SESSION**

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2017-09-104

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 4 juillet 2017 : suivi
  - b) Lecture et adoption des comptes
  - c) Dépôt de documents :
    - i. Gouvernement du Québec – Confirmation de la subvention provenant du Fonds des petites collectivités : construction chalet des loisirs
    - ii. Fonds AgriEsprit : demande de subvention pour l'aménagement du parc Arthur-Bouvier – Réponse négative à notre demande
    - iii. CCU – Dépôt du procès-verbal de la séance du 25 mai 2016
    - iv. Procédure d'enregistrement règlement n° 275-6 – Dépôt du certificat
  - d) Entente à entériner – Prise en charge de différentes activités de surveillance au niveau du Chapiteau du terrain de la SACV
  - e) Mandat de gestion de construction du chalet des loisirs – Suite à la résolution 2017-07-94
  - f) Mandat octroyé à la firme Ethnoscop Inc. – Approbation
  - g) Centre communautaire : reconstruction d'une partie des trottoirs et installation d'une bordure – Autorisation de paiement
  - h) Centre communautaire : asphaltage dû à l'enlèvement d'une partie des trottoirs – Autorisation de paiement
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
  - a) Rapport du représentant
  - b) Nettoyage des vitres et du bâtiment extérieur – Octroi du contrat
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
  - a) Rapport de la représentante
  - b) Aqua data – Offre de service – Inspection des bornes d'incendie
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
  - a) Rapport du représentant

- b) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
- c) Marquage des rues – Octroi du contrat
- 8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ
  - a) Rapport de la représentante
- 9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - a) Rapport du représentant
  - b) Règlement n° 275-6 modifiant le règlement de zonage n° 275 afin de mieux encadrer les coupes forestières sur l'ensemble du territoire municipal – Adoption
  - c) CCU – Recommandation du plan d'implantation : lot 6 101 999 sur le chemin de la Beauce
- 10- ENVIRONNEMENT
  - a) Rapport du représentant
- 11- CULTURE ET PATRIMOINE
  - a) Rapport du représentant
- 12- LOISIRS
  - a) Rapport du représentant
  - b) Motion de félicitations au Comité des loisirs et au Comité de la bibliothèque et de remerciements aux bénévoles pour le succès du Camp de jour 2017
- 13- AUTRES DOSSIERS
  - a) Association Provinciale du Patrimoine Agricole (Québec) – Demande de participation au plan de commandite
  - b) Remerciements – Coupe de gazon coin Labonté et Second-Ruisseau
- 14- CORRESPONDANCE
- 15- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE**

**3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2017 – ADOPTION**

**2017-09-105**

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 4 juillet 2017**

La directrice générale mentionne qu'aucun problème n'est survenu quant aux décisions prises par le Conseil lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2017.

**b) Lecture et adoption des comptes**

**2017-09-106**

**CONSIDÉRANT** le dépôt des comptes payés et à payer pour les mois de juillet et août 2017 au montant de 77 062.70\$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

**QUE** la liste des comptes en date du 5 septembre 2017 au montant de 77 062.70\$ soit approuvée.

**ADOPTÉE**

**c) Dépôt de documents :**

- i. Gouvernement du Québec – Confirmation de la subvention provenant du Fonds des petites collectivités : construction chalet des loisirs**
- ii) Fonds AgriEsprit : demande de subvention pour l'aménagement du parc Arthur-Bouvier – Réponse négative à notre demande**
- iii) CCU – Dépôt du procès-verbal de la séance du 25 mai 2016**
- iv) Procédure d'enregistrement : règlement n° 275-6 – Dépôt du certificat**

Les membres du Conseil prennent connaissance des différents documents déposés.

**d) Entente à entériner – Prise en charge de différentes activités de surveillance au niveau du Chapiteau du terrain de l'expo de la SACV**

**2017-09-107**

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue entre Monsieur Daniel Hébert et la Municipalité de Calixa-Lavallée concernant la prise en charge de différentes activités de surveillance reliées au Chapiteau du terrain de la Société d'agriculture du Comté de Verchères (SACV) ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

**D'ENTÉRINER** l'entente intervenue entre la Municipalité de Calixa-Lavallée et Monsieur Daniel Hébert en ce qui concerne la prise en charge de différentes activités de surveillance reliées au Chapiteau du terrain de la Société d'agriculture du Comté de Verchères (SACV) tel que décrit dans ladite entente.

**ADOPTÉE**

**e) Mandat de gestion de construction du chalet des loisirs – Suite à la résolution 2017-07-94**

**2017-09-108**

**CONSIDÉRANT** que par la résolution n° 2017-07-94, la firme C. Perreault Construction Inc. a été mandatée à titre de gestionnaire pour la construction du chalet des loisirs ;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune précision n'a été faite dans la résolution n° 2017-07-94 tant qu'au début de la construction du chalet des loisirs ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

**DE COMPLÉTER** la résolution n° 2017-07-94 en indiquant que la construction du chalet des loisirs pourra débuter cet automne, aussitôt que nous aurons reçu toutes les autorisations requises à cet effet.

**ADOPTÉE**

**f) Mandat octroyé à la firme Ethnoscop Inc. – Approbation**

**2017-09-109**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la subvention obtenu du Fonds pour les petites collectivités, certains documents nous sont demandés ;

**CONSIDÉRANT** que dans les documents demandés, une correspondance du ministère de la Culture et des Communications (MCC) qui atteste du respect de la démarche visant la protection du patrimoine archéologique doit être produite ;

**CONSIDÉRANT** qu'une firme d'archéologique doit être mandatée pour attester que le projet respecte la protection du patrimoine archéologique ;

**CONSIDÉRANT** que le mandat a été octroyé en date du 17 août 2017 afin d'accélérer le processus ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu :

**D'ENTÉRINER** le mandat octroyé en date du 15 août 2017 à la firme Ethnoscop Inc. au montant de 1 900\$ avant taxes.

**ADOPTÉE**

**g) Centre communautaire : reconstruction d'une partie des trottoirs et installation d'une bordure – Autorisation de paiement**

**2017-09-110**

**CONSIDÉRANT** que le mandat de reconstruction d'une partie des trottoirs et pose d'une bordure a été confié à C. Perreault Construction Inc. ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet de reconstruction d'une partie des trottoirs et de la pose d'une bordure avait été budgété pour 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** le paiement de la facture #5275 au montant de 9 978.11\$ incluant les taxes à l'entreprise C. Perreault Construction Inc.

**ADOPTÉE**

**h) Centre communautaire : asphaltage dû à l'enlèvement d'une partie des trottoirs – Autorisation de paiement**

**2017-09-111**

**CONSIDÉRANT** qu'une partie des trottoirs a été enlevée et remplacée par une bordure ;

**CONSIDÉRANT** que cette partie de trottoirs a dû être asphaltée ;

**CONSIDÉRANT** que Les Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée a procédé à l'asphaltage de cette partie ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** le paiement de la facture #12223 au montant de 2 984.38\$ incluant les taxes à Les Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée.

**ADOPTÉE**

**5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES**

**a) Rapport du représentant**

Monsieur Daniel Palardy mentionne que nous avons obtenu une subvention au niveau de la construction du chalet des loisirs provenant des gouvernements Fédéral et provincial – que nous avons procédé à la réfection d'une partie des trottoirs ainsi que l'installation d'une bordure.

**b) Nettoyage des vitres et du bâtiment extérieur – Octroi du contrat**

**2017-09-112**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de faire procéder au nettoyage des fenêtres ainsi que du bâtiment extérieur du centre communautaire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

**D'OCTROYER** le contrat de nettoyage des vitres ainsi que du nettoyage du bâtiment extérieur à l'entreprise Les Nettoyages Impeccables au montant de 750\$ incluant les taxes.

**ADOPTÉE**

**6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES**

**a) Rapport de la représentante**

Madame Sylvette Savaria mentionne que la campagne de vérification des détecteurs de fumée est présentement en cours.

2017-09-113

**b) Aqua data – Offre de service – Inspection des bornes d'incendie**

**CONSIDÉRANT** l'obligation pour les MRC d'élaborer un schéma de couverture de risque d'incendie;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Marguerite d'Youville procède actuellement de concert avec les municipalités locales à l'élaboration de son schéma tel que requis par la loi;

**CONSIDÉRANT** qu'à l'intérieur du schéma, les municipalités de la MRC de Marguerite D'Youville doivent attester de la conformité de la capacité hydraulique des bornes d'incendie par le biais d'un programme d'inspection préventive par des professionnels, de manière à faire bénéficier la municipalité du régime l'exonération de responsabilité;

**CONSIDÉRANT** que l'offre d'Aqua Data contient un programme soit d'un an, soit de 3 ans ou de 5 ans;

**CONSIDÉRANT** que l'offre de 5 ans d'entretien représente le plus bas coût unitaire, soit 34\$ par année par borne fontaine;

**CONSIDÉRANT** qu'un rapport complet est remis à la municipalité pour chaque borne-fontaine à la suite de chaque inspection;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et il est unanimement résolu :

**D'ACCORDER** à Aqua Data le mandat d'inspection et entretien annuels des bornes fontaines conformément à l'offre de service, option 5 ans au coût de 34\$ par borne fontaine plus taxes de même que les frais de transport d'environ 187 \$ aller-retour.

**ADOPTÉE**

**7- VOIRIE ET AQUEDUC**

**a) Rapport du représentant**

Monsieur Ghislain Beauregard souligne que la deuxième coupe de bordure des routes a été effectuée – le resurfaçage des rues et chemins est terminé – l'émondage se finira cette semaine – l'année prochaine le MTQ procédera à l'asphaltage au complet, incluant les accotements, de la rue Labonté, de l'autoroute 30 jusqu'à St-Marc-sur-Richelieu.

**b) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)**

2017-09-114

**CONSIDÉRANT** le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

**CONSIDÉRANT** l'enveloppe budgétaire mise à la disposition de la Municipalité par monsieur Stéphane Bergeron, député de la circonscription de Verchères à l'Assemblée nationale ;

**CONSIDÉRANT** le courriel de l'attachée politique de monsieur Stéphane Bergeron du 17 juillet dernier, annonçant sa recommandation pour l'attribution d'une aide financière au montant d'environ 6 000 \$ à la Municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

**D'APPROUVER** les dépenses approximatives pour les travaux ci-après, sur le réseau routier de gestion municipale pour un montant subventionné d'environ 6 000\$ :

Ouvrage de rechargement de la rue Berthiaume ;  
Marquage de rue ;  
Resurfaçage de différents rangs et routes.

**QUE LESDITES DÉPENSES** seront effectuées conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE**



**c) Marquage des rues – Octroi du contrat**

2017-09-115

**CONSIDÉRANT** que nous devons refaire les lignes sur les différents rangs et chemins à la suite du resurfaçage ;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues, à savoir :

Lignco-Sigma inc. :	4 598.63 \$ avant taxes
Lignes-O-Sol inc :	11 036.70 \$ avant taxes
Marquage et Traçage Québec :	2 440.34 \$ avant taxes

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

**D'OCTROYER** le contrat de marquage des rangs et chemins à l'entreprise Marquage et Traçage Québec au montant de 2 440.34 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE**

**8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ**

**a) Rapport de la représentante**

Madame Sylvette Savaria mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

**9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**a) Rapport du représentant**

Monsieur Bruno Napert mentionne qu'il n'y a eu une réunion au mois d'août concernant la recommandation de construction d'une résidence ainsi qu'un garage détaché sur le lot 6 101 999 sur le chemin de la Beauce.

**b) Règlement n° 275-6 modifiant le règlement de zonage n° 275 afin de mieux encadrer les coupes forestières sur l'ensemble du territoire municipal – Adoption**

2017-09-116

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil souhaite modifier certaines dispositions au Règlement de zonage (N° 275) ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion avec dispense de lecture a été donné le 2 mai 2017 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une soirée de consultation a eu lieu le 4 juillet 2017 ;

**CONSIDÉRANT** que l'approbation des personnes habiles à voter a eu lieu le 29 août 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le « règlement n° 275-6 », modifiant le règlement n° 275.

**ADOPTÉE**

**c) CCU – Recommandation du plan d'implantation : lot 6 101 999 sur le chemin de la Beauce**

2017-09-117

**CONSIDÉRANT** la demande de construction d'une résidence ainsi qu'un garage détaché sur le chemin de la Beauce, lot 6 101 999 chemin patrimonial ;

**CONSIDÉRANT** que le plan d'implantation rencontre les critères du règlement n° 279 sur les plans d'implantation et d'intégration architectural ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu :

**D'APPROUVER** le plan d'implantation pour la construction d'une résidence ainsi qu'un garage détaché sur le chemin de la Beauce, lot 6 101 999.



ADOPTÉE

## 10- ENVIRONNEMENT

### a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy mentionne qu'il y aura une session de déchetage le 9 septembre à l'Écocentre sud à Varennes – que la distribution des organibacs se fera en novembre sur le territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville et que la collecte débutera en janvier 2018.

## 11- CULTURE ET PATRIMOINE

### a) Rapport du représentant

On mentionne que le dernier vendredi du four à pain aura lieu le 15 septembre prochain au parc Calixa-Lavallée.

## 12- LOISIRS

### a) Rapport du représentant

On mentionne que des modules d'exercice ont été installés dans le parc Arthur-Bouvier.

### b) Motion de félicitations au Comité des loisirs et au Comité de la bibliothèque et de remerciements aux bénévoles et aux animatrices pour le succès du Camp de jour 2017

2017-09-118

**CONSIDÉRANT** le succès remporté par le Camp de jour 2017 et l'impact qu'il a sur le développement des enfants qui y participent ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

**QUE** le conseil municipal adresse ses plus sincères félicitations et remerciements au Comité des loisirs et au Comité de la bibliothèque et ses remerciements aux bénévoles et aux animatrices qui ont permis encore cette année de réaliser cette activité importante.

ADOPTÉE

## 13- AUTRES DOSSIERS

### a) Association Provinciale du Patrimoine Agricole (Québec) – Demande de participation au plan de commandite

2017-09-119

**CONSIDÉRANT** la demande de l'Association Provinciale du Patrimoine Agricole (Québec) de participation au plan de commandite ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

**QUE** le conseil municipal consent à participer au plan de commandite pour un montant de 50\$.

ADOPTÉE

### b) Remerciements – Coupe de gazon coin Labonté et Second-Ruisseau

2017-09-120

**CONSIDÉRANT** que tout au long de la période estivale Monsieur Jean Gilardeau a procédé à la tonte du gazon au coin de la rue Labonté et Second-Ruisseau ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

**QUE** le conseil municipal adresse ses plus sincères remerciements pour la coupe de gazon à Monsieur Jean Gilardeau.

ADOPTÉE

## 14- CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

## **15- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

- On s'informe sur une subvention pour les installations septiques ;
- On pose une question concernant la construction sur le chemin de la Beauce ;
- On s'informe sur le marquage de rue ;
- On questionne sur le nombre de collectes des organibacs ;
- On mentionne qu'il serait bien de féliciter individuellement les bénévoles ;
- On pose une question concernant le règlement n° 275-6 ;
- On s'informe sur la construction du chalet des loisirs.

## **16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2017-09-121**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h26.

**ADOPTÉE**

---

**Daniel Plouffe**  
Maire

---

**Suzanne Francoeur**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière